

Mesures immédiates pour les membres des industries créatives

Chères et chers membres,

Nous continuons à faire pression et à exiger des solutions non bureaucratiques pour les travailleuses et travailleurs indépendant·es et les PME des industries créatives. En attendant, vous pouvez vous aussi devenir actives et actifs. En tant que "Groupe d'intérêt des industries créatives", nous avons mis au point quelques mesures simples sur la manière dont vous pouvez vous-même assurer les liquidités de votre entreprise et donc sa pérennité :

- **Communication** : Maintenez une **communication transparente** avec vos **partenaires, fournisseurs et créancières et créanciers**, nous sommes tous dans le même bateau. Elles et ils sont souvent prêt·es à proposer des solutions personnalisées et des paiements échelonnés.

Encaissement : facturez immédiatement les services rendus et soyez si possible accommodant·e avec les petites entreprises qui sont dans le même bateau. Ceux qui ont de grandes entreprises comme clients insistent et exigent la solidarité. Il y a une règle d'or dans la gestion du crédit: payez toujours les petites factures (jusqu'à CHF 500.00) d'abord, les factures moyennes (jusqu'à CHF 5.000,00) un mois plus tard et discutez les grosses factures avec le créancier.

- **Les taxes gouvernementales : Les services de recouvrement de la Confédération, des cantons et des communes** sont tenus d'être généreux dans la perception des charges publiques (par exemple, les taxes sur la TVA, les acomptes au fonds de compensation et les factures d'électricité). Demandez une prolongation du délai de paiement ou un paiement échelonné.
- **Bail** : Prenez contact avec votre propriétaire. Demandez une réduction temporaire du loyer ou une dispense de loyer. Dans le cas d'une fermeture prescrite par la loi, il existe la possibilité d'une "exemption des frais de location".
- **Les primes d'assurance** : Demandez une **réduction ou une prolongation du délai de paiement** si vous n'avez pas encore payé la prime annuelle.
- **Contrats leasing**: parlez avec l'entreprise et réduisez les mensualités. Ensuite, concluez à nouveau le contrat et prolongez la durée dans la mesure où le montant réduit est simplement payé plus tard.
- **Événements/foires commerciales annulées** : Regardez comment vous pouvez demander un remboursement.
- **Banque** : parlez à votre banque et demandez une solution orientée objectifs. Le gouvernement fédéral garantit des prêts jusqu'à 500 000 CHF, les détails exacts suivront le mercredi 25 mars 2020.
- **Extensions de chômage partiels**: si vous employez des salariés et que vous pouvez prouver la réduction de l'horaire de travail, il est préférable de demander une indemnité le plus tôt possible. Pour en savoir plus, cliquez [ici](#) et adressez-vous aux services cantonaux chargés de l'économie et de l'emploi. Selon la conférence de presse du gouvernement fédéral du 20 mars 2020 et la demande adressée à la hotline du SECO, les employeurs et les actionnaires des GmbH et AG peuvent également postuler à des emplois de courte durée, qui sont affectés par les mesures du Conseil fédéral relatives au virus corona.

- **Assistance sociale:** les travailleurs indépendants (entreprises individuelles) peuvent demander une assistance sociale. Contactez le centre social de votre communauté. Ceci est régi par la réglementation sur le remplacement du revenu et est plafonné à un taux journalier maximum de 196 CHF et limité à 30 jours.
- **Documentez vos pertes :** À quelle baisse de chiffre d'affaires devez-vous faire face, pourquoi ? Est-elle liée au coronavirus et pourquoi ? Ces informations peuvent s'avérer nécessaires ultérieurement pour vous permettre de soumettre une demande rapidement.
- **Pensez à demain :** Quels investissements sont nécessaires maintenant pour que vous puissiez vous remettre sur les rails après la crise. **Donnez la priorité à ces investissements.** Là encore, les fournisseurs et les partenaires sont souvent disposés à collaborer avec vous pour trouver des solutions. Apprenez de **nouvelles compétences** et partagez généreusement vos connaissances avec d'autres personnes de votre environnement.

Le Seco a mis en place une infoline pour les entreprises et fournit régulièrement des informations sur les nouvelles décisions :

https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/neues_coronavirus.html

Vous pouvez trouver le communiqué fédéral du 20 mars 2020 ici, il contient déjà quelques explications sur les points ci-dessus:

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-78515.html>

Utilisez la crise également comme une opportunité. Que vouliez-vous toujours mettre en place et que vous n'avez jamais eu le temps de faire ? Avec qui vouliez-vous lancer un projet commun depuis longtemps ? Nous croyons en la force des industries créatives!

Veillez noter que de nouvelles mesures sont constamment définies par le gouvernement fédéral, le canton et la commune. Les informations sont fournies sans garantie et contiennent les dernières informations de la Conférence de presse fédérale du 20 mars 2020, qui n'ont pas encore été entièrement développées. Veillez vous informer aux endroits appropriés.

Zurich, 20.3.2020

Développé par les représentant-es des industries créatives, entre autres

SGDA Swiss Game Developers
Association

SDA - Swiss Design Association

formforum - Schweizer Verein für
zeitgenössisches Kunsthandwerk und
Design

VSI/ ASAI
Verband Schweizer
Innenarchitekten

SGV Schweizer Grafiker
Verband - Union suisse des
graphistes

Creative Hub

SGD Swiss Graphic Designers

ASMEBI
Association des métiers de
la Bijouterie

Kurszentrum Ballenberg

Netzwerk Kleinsterberufe

SWISSMODE Verband
Bekleidung Schweiz

Swissceramics Verband
Schweizer Keramik

Verband Kreativwirtschaft
Schweiz

ADC Switzerland
The Leading Creatives in
Communication